

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 08/12/2025**

**OBJET** : Confirmation du périmètre de cession des parcelles au lieu-dit « aux célestins » et précisions sur les modalités de vente à ANCYCLA

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre d'exprimés : 25**

**Date convocation : 01/12/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Fabrice MORICHON, Didier RICHERD, Gilbert PRIGENT

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Xavier FELIX

Roseline MHARI AGOURRAME donne pouvoir à Claire ROSIER

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

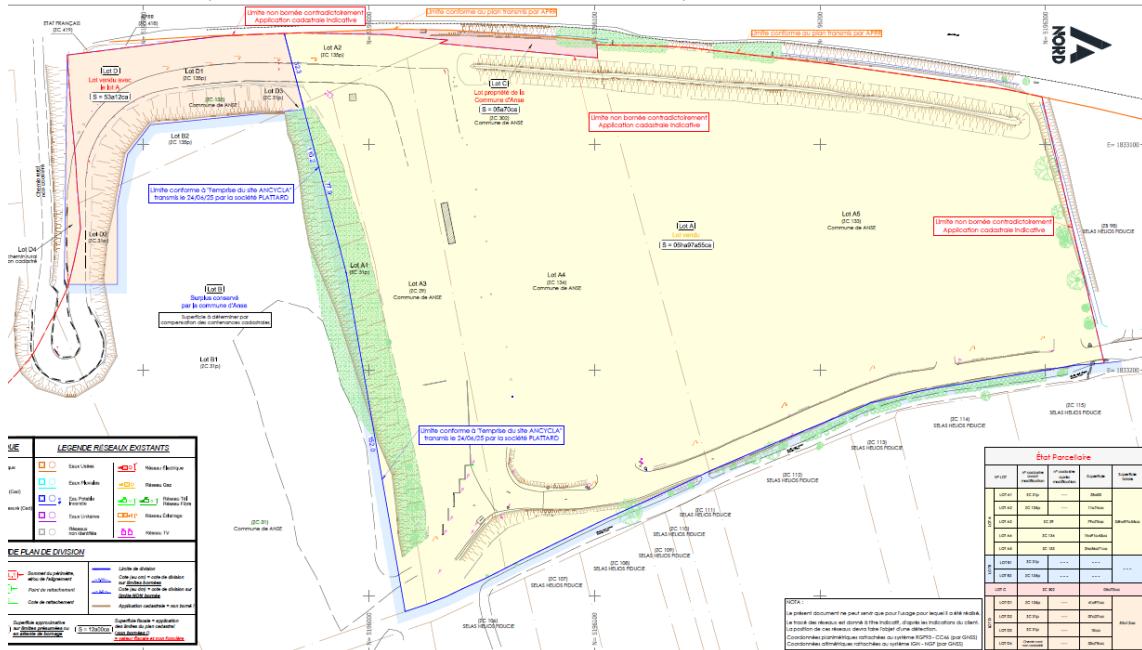
Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 27 janvier 2025 le conseil municipal a approuvé le principe de cession de tout ou partie des parcelles concernées par l'occupation actuelle d'ANCYCLA.

Une deuxième délibération a été prise en date du 26 mai 2025 pour ajuster le périmètre au moment de la signature de la promesse de vente qui a eu lieu en mai 2025.

Dans le cadre de l'avancement du dossier, il convient de confirmer le périmètre définitif suivant le plan de division joint et de préciser les modalités pour la signature de la vente des parcelles concernées.



La commune vend les lots A – C et D comprenant les parcelles suivantes (tout ou en partie) : ZC 29-31-133-134-135 et 302 pour une surface totale de 65.637 m<sup>2</sup>.

Suivant l'avis des services de France Domaine en date du 10/03/2025 et le tarif convenu dans la promesse de vente, soit 19€ le m<sup>2</sup>, le prix de cession sera de 1 247 103 €.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le périmètre définitif et les modalités de cession.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des votants

**1°) CONFIRME** le périmètre de cession des parcelles au lieu-dit « aux célestins » tel que décrit ci-dessus

**2°) CONFIRME** le prix de vente de 19€ le m<sup>2</sup> (soit 1 247 103€ pour 65 637 m<sup>2</sup>) tel que convenu dans la promesse de vente

**3°) DIT** que les crédits sont prévus au budget

**4°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,**  
**Daniel POMERET**

**Le secrétaire**  
**Jean-Luc LAFOND**